Nations Unies $S_{PV.8444}$



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

Provisoire

8444 e séance Mercredi 16 janvier 2019, à 9 h 30 New York

Président: (République dominicaine) M. Van Shalkwyk Membres: Allemagne M. Schulz M. Pecsteen de Buytswerve Chine M. Wu Haitao Côte d'Ivoire.... M. Ipo M. Hunter Fédération de Russie.... M. Nebenzia France M. Delattre M. Ndong Mba M. Djani Koweït M. Alotaibi M. Meza-Cuadra Mme Wronecka Pologne.....

Ordre du jour

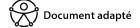
La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 31 décembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2019/28)

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)





Mme Carr



La séance est ouverte à 9 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 31 décembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2019/28)

Le Président (parle en espagnol): Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Yémen à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/46, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/28, qui contient le texte d'une lettre datée du 31 décembre 208, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour:

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, États-Unis d'Amérique

Le Président (parle en espagnol) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2452 (2019).

Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Al-Saadi (Yémen) (parle en arabe): Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, et remercier aussi le Secrétaire général António Guterres, son Envoyé spécial, le Président du Comité de coordination du redéploiement et l'ensemble des départements concernés de l'ONU des efforts qu'ils déploient pour aider à la mise en œuvre de l'Accord de Stockholm,

en application de la résolution 2451 (2018) que le Conseil a adoptée à l'unanimité.

La République du Yémen salue l'adoption aujourd'hui par le Conseil de la résolution 2452 (2019), qui réaffirme l'attachement de la communauté internationale à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Yémen, ainsi que son engagement en faveur d'une paix globale et durable, en réponse aux aspirations du peuple yéménite à construire un Yémen fédéral nouveau, jouissant de la stabilité, de la paix et du développement et contribuant de façon constructive à la paix et à la stabilité régionales et internationales, le tout sur la base de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son Mécanisme de mise en œuvre, des textes issus de la Conférence de dialogue national et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2018).

Le Gouvernement yéménite a déjà indiqué qu'il était attaché et déterminé à soutenir et à mettre en œuvre l'Accord de Stockholm dans sa globalité, et demande au Conseil de sécurité et à la communauté internationale de surveiller les violations que les milices houthistes ont commises et qu'elles commettent encore en vue d'entraver la mise en œuvre de l'Accord conclu en Suède.

Ces quatre dernières semaines, à savoir depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 18 décembre 2018 et jusqu'au 14 janvier 2019, les milices houthistes soutenues par l'Iran se sont rendues responsables de 573 violations et atteintes, ayant fait 41 morts et 396 blessés. Le Gouvernement yéménite demande instamment au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et de condamner dans les termes les plus fermes ces violations qui compromettent la mise en œuvre de l'Accord de Stockholm. Il lui demande aussi d'exercer des pressions sur ces milices pour qu'elles se conforment aux résolutions du Conseil sur la situation au Yémen, en particulier la résolution 2216 (2015). Il appelle en outre l'attention du Conseil sur la lâche attaque terroriste menée jeudi dernier contre la base aérienne d'Al-Anad au moyen d'un drone de fabrication iranienne, et lui demande de condamner de cet acte criminel.

Enfin, nous attendons de la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda qu'elle assume ses responsabilités dans le cadre du mandat qui lui est confié en vertu de la résolution adoptée aujourd'hui par le Conseil, en vue de garantir la mise en œuvre de cet accord dans les délais fixés.

La séance est levée à 9 h 40.

2/2 19-01175